

PARIS, le 09/10/2003

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
DU RECOUVREMENT ET DU SERVICE
DIRRES**

LETTRE CIRCULAIRE N° 2003-150

OBJET : Modification du champ d'application du Versement Transport (art L. 2333-64 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).

- Changement d'adresse du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de l'Agglomération MACONNAISE.

TEXTE A ANNOTER : Lettre circulaire n° 2002-051 du 15/02/2002.

Par courrier en date du 27 août 2003, le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de l'Agglomération MACONNAISE nous informe d'un changement d'adresse.

Toute correspondance doit désormais être adressée au :

Syndicat Intercommunal des Transports Urbains
de l'Agglomération MACONNAISE
16, rue Lamartine
71000 MACON